



Tournay, le /03/2026

Conseil Communautaire
JEUDI 26 FÉVRIER 2026 à 18H00 à LASLADES
PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ABADIA Cédric (Président).

Date de convocation : 20 février 2026

Nombre de conseillers : 66

En exercice : 66

Qui ont pris part aux délibérations : 50 présents + 6 pouvoirs = 56

PRESENTS : ABADIA Cédric, ALEGRET Christian, ARNÉ Dominique, ARTIGUE Francis, BARIS Dominique, BERTHIER Aline, BONNET Nathalie, BORDIS Francis, CAPEL Richard, CASTOR Jean-Marc, CAZABAT Jean-Luc, CHA Sabine, CHAZE David, CHEVALIER Jean-Michel, DARRÉ Eliane, DATAS-TAPIE Nicolas, DEBAT Serge, DUHAU Serge, DUTHU Didier, FERRERO Roland, FOURCADE Jacques, FOURCADE Thierry, GABRIEL Félix, GIUGE Christian, HAGARD Christian, IRIARTE Michel, ABADIE Daniel, LACASSAGNE Jean-Marc, LACOSTE Pierre, LAFFARGUE André, LAPASSET Jean-Louis, LARRÉ Bernard, LARRÉ Michel, LASSALLE Christian, LASSIME Christophe, LECAUDEY Maria, MARQUE-SANS Frédéric, MASSET Didier, MOULEDOUS Sylvie, NOGUES Christian, OSSUN Philippe, PAILHAS Michel, PAILHÉ Alain, POURTEAU Thérèse, ROY Françoise, SABATHE Jean-Luc, SCHERRER Emile, SETAU Roger, TRINC André

PROCURATIONS : Monsieur Jean-Paul BROUEILH donne pouvoir à Madame Emmanuelle BAUTE, Monsieur Rémi DUTHU donne pouvoir à Serge DUHAU, Monsieur Paul ESPURT donne pouvoir à André LAFFARGUE, Monsieur Christian JOURET donne pouvoir à Richard CAPEL, Monsieur Cyrille LABAT donne pouvoir à Christian NOGUES, Monsieur Pierre SEUBE donne pouvoir à Francis ARTIGUES

Sur 66 élus en exercice, le Président compte 50 délégués présents et 6 pouvoirs.

Le Quorum est atteint. Le nombre de votants est de 56. La séance est ouverte.

Accueil

Monsieur le Président remercie la Mairie de Laslades pour l'accueil du Conseil Communautaire dans la salle des fêtes, la société Chloé Production pour la sonorisation à titre gracieux, ainsi que les services de la Communauté pour la préparation de la séance et la presse présente.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur LACOSTE Pierre est désigné secrétaire de séance.

1. Modification de l'ordre du jour du conseil communautaire

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que les flux CFU 2025 ont été envoyés à la trésorerie fin janvier 2026, mais qu'ils ne sont toujours pas validés par la DGFIP à ce jour, suite à un « incident technique majeur » qui impacte toutes les collectivités des Hautes-Pyrénées.

Face à cette situation exceptionnelle, le conseil communautaire ne peut délibérer valablement sur l'approbation des CFU 2025 ni sur l'affectation des résultats.

Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire de modifier l'ordre du jour de la séance du conseil en supprimant les délibérations afférentes à l'approbation des CFU 2025 et à l'affectation des résultats.

Les résultats 2025 seront cependant présentés au conseil communautaire pour information, avant le vote qui interviendra lors de la séance budgétaire en avril 2026.

Par ailleurs, le Président propose au conseil communautaire d'examiner deux points supplémentaires, non prévus à l'ordre du jour initial transmis le 20 février 2026 :

- Demande de motion adressée par le Maire de Laslades le 23 février 2026, contre l'installation d'une antenne de téléphonie mobile à proximité de l'école ;
- Modification de la délibération n°D051-2025 du 2 octobre 2025 portant sur la cession de la parcelle B1089 (Tournay) à la SCI ALLIANCE dans le cadre d'un acte en la forme administrative.

La proposition de modification d'ordre du jour du conseil communautaire est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2025

Monsieur le Président propose d'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2025.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation des résultats financiers provisoires de l'année 2025

Monsieur LAFFARGUE présente au conseil les résultats financiers de l'année 2025, par budget. Il rappelle qu'il s'agit de données provisoires qui, bien que visées par Monsieur MARTINEZ, n'ont pas été validées par la DGFIP et ne pourront donc pas donner lieu à délibération du conseil communautaire.

Budget principal 3CVA :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
	4 643 052,66 €	452 286,24 €	832 918,95 €	502 146,73 €
RESULTAT	190 766,42 €		330 772,22 €	
RESULTAT REPORTE 2024	944 415,53 €			-639 270,39 €
RESULTAT CUMULE	1 135 181,95 €			-308 498,17 €

RESTE A REALISER 2025		171 466,00 €	75 156,12 €
DETR 2022 (études/compétences)		64 512,00 €	27 660,00 €
DETR 2024 (travaux Cabanac)		58 560,00 €	47 496,12 €
DETR 2025 (toiture école Pouyastruc)		48 394,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT			212 188,29 €
Solde à affecter	922 993,66 €		

Monsieur le Président précise qu'une enveloppe DETR de 100 000€ a été attribuée en 2022 pour le financement des études relatives à l'harmonisation des compétences de al 3CVA : compétence scolaire, cuisine centrale, collecte des déchets, mise aux normes et extension de la déchetterie de Pouyastruc. Ces études sont toujours en cours.

Budget Zone artisanale Pouyastruc

	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
	71 603,72 €	52 736,72 €	29 865,00 €	56 397,62 €
RESULTAT	18 867,00 €			-26 532,62 €
RESULTAT REPORTE 2024	104 246,88 €		97 187,43 €	
RESULTAT CUMULE	123 113,88 €		70 654,81 €	

Budget zone artisanale de Tournay

	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
	133 214,43 €	94 662,14 €	42 661,26 €	75 312,63 €
RESULTAT	38 552,29 €			-32 651,37 €
RESULTAT REPORTE 2024	285 899,39 €		8 542,60 €	
RESULTAT CUMULE	324 451,68 €			-24 108,77 €
BESOIN DE FINANCEMENT				-24 108,77 €
Solde à affecter	300 342,91 €			

Budget Ordures Ménagères

	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
	1 740 983,42 €	1 697 533,58 €	14 666,00 €	23 280,00 €
RESULTAT	43 449,84 €			-8 614,00 €
RESULTAT REPORTE 2024	251 110,54 €		43 496,39 €	
RESULTAT CUMULE	294 560,38 €		34 882,39 €	

Monsieur LAFFARGUE précise que les restes à recouvrer représentent environ 190 000€ sur le résultat cumulé (2023, 2024 et 2025). Il indique également que la facturation 2026 sera adressée début mars pour une encaisse à partir du 10 avril 2026. La trésorerie est de 138 000 euros au 5 février 2026, ce qui permet de pouvoir mandater les premières factures des collecteurs, en particulier le SMECTOM, dans l'attente des premiers encaissements de REOMI en avril.

Situation de l'emprunt

Monsieur LAFFARGUE présente la situation de l'emprunt, tous budgets confondus, au 1^{er} janvier 2026 :

Budget principal 3 CVA : 538 717.68€ de capital restant dû (échéance 2032)

Budget ZA Pouyastruc : 18 392.20€ (échéance 2027)

Budget ZA Iournay : 149 343.60€ (échéance 2032)

Monsieur le Président commente les chiffres présentés. Il constate que l'endettement de la collectivité a été divisé par deux depuis 2020, sans souscription d'un nouvel emprunt, et que le fonds de roulement a été reconstitué à hauteur de 923 000€. L'autofinancement a pu être maintenu chaque année à hauteur de 100 000€, après une hausse de la fiscalité (foncier bâti) en 2021 de +2.35 points, et malgré une augmentation constante des dépenses de fonctionnement depuis 2020.

4. Ouverture des crédits d'investissement 2026 par anticipation : budget 3CVA

Objet : Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2026 – Budget 3CVA

Vote : Unanimité

Code : 7.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur LAFFARGUE rappelle que le Président peut, préalablement au vote du budget primitif 2026 et sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Conseil communautaire doit être précise quant au montant de l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services sur le début de l'année 2026, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Budget principal

Base de calcul de l'autorisation du Conseil : 209 201€

25% de la base de calcul : 52 810.13 €

Comptes concernés :

N° Article	Fonction	Libellé	Montant
21318	020	Autres bâtiments publics	5 000€
2158	020	Autres installations, matériels, outillage	20 000€
21328	020	Autres bâtiments privés	10 000€
21831	020	Matériel informatique scolaire	5 000€
21838	020	Autre matériel informatique	5 000€
2188	020	Autres immobilisations corporelles	3000€
TOTAL			48 000€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater le quart des dépenses d'investissements votées au budget 2025, hors restes à réaliser et hors capital d'emprunt, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2026.

5. Ouverture des crédits d'investissement 2026 par anticipation : budget ZA POUYASTRUC

Objet : Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2026 – Budget annexe ZONE ARTISANALE POUYASTRUC

Vote : Unanimité

Code : 7.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur LAFFARGUE présente la proposition d'inscription des crédits d'investissement par anticipation du budget de la zone artisanale de Pouyastruc.

Base de calcul de l'autorisation du Conseil : 282 322.40€

25% de la base de calcul : 70 049.58€

Comptes concernés :

N° Article	Fonction	Libellé	Montant
2128	020	Agencements et aménagements terrains	8 000€
21328	020	Bâtiments privés	20 000 €
TOTAL			28 000€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater le quart des dépenses d'investissements votées au budget 2025, hors restes à réaliser et hors capital d'emprunt, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2026.

6. Ouverture des crédits d'investissement 2026 par anticipation : budget ZA TOURNAY

Objet : Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2026 – Budget ZAE TOURNAY

Vote : Unanimité

Code : 7.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur LAFFARGUE présente la proposition d'inscription des crédits d'investissement par anticipation du budget de la zone artisanale de Tournay.

Base de calcul de l'autorisation du Conseil : 191 109.58€

25% de la base de calcul : 47 695€

Comptes concernés :

N° Article	Fonction	Libellé	Montant
2138	020	Autres constructions	20 000€
TOTAL			20 000€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater le quart des dépenses d'investissements votées au budget 2025, hors restes à réaliser et hors capital d'emprunt, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2026.

7. Ouverture des crédits d'investissement 2026 par anticipation : budget OM

Objet : Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2026 – Budget OM

Vote : Unanimité

Code : 7.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur LAFFARGUE présente la proposition d'inscription des crédits d'investissement par anticipation du budget annexe OM.

Base de calcul de l'autorisation du Conseil : 181 796.39 €

25% de la base de calcul : 45 449.10 €

Comptes concernés :

N° Article	Fonction	Libellé	Montant
2135	020	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	30 000€
2031	020	Frais d'études	10 000€
TOTAL			40 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater le quart des dépenses d'investissements votées au budget 2025, hors restes à réaliser et hors capital d'emprunt, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2026.

8. Ressources humaines : création de 4 emplois d'agents de maîtrise suite à inscription sur liste d'aptitude

Objet : Création de trois emplois permanents d'agent de maîtrise à temps complet et un à temps non complet dans le cadre de promotions internes

Vote : Unanimité

Code : 4.1.2

EXPOSE DES MOTIFS

Madame LECAUDEY présente au conseil communautaire la proposition de nommer 4 agents au grade d'agents de maîtrise, à la suite de leur inscription sur liste d'aptitude à la promotion interne du centre de gestion des Hautes-Pyrénées.

Les agents concernés exercent au service technique et au service des écoles. 3 agents exercent à temps complet et un agent est à temps non complet (30.67/35h).

Madame LECAUDEY propose de modifier en conséquence le tableau des emplois et de porter à 5 le nombre d'emplois d'agents de maîtrise à compter du 1^{er} mars 2026.

La proposition de création de 4 emplois d'agents de maîtrise est approuvée à l'unanimité par le conseil communautaire. Le tableau des emplois est actualisé en conséquence à compter du 1^{er} mars 2026.

9. Ressources humaines : modification du temps de travail de 2 agents titulaires

Objet : Modification de la durée hebdomadaire de temps de travail inférieure à 10%

Vote : Unanimité

Code : 4.1.2

EXPOSE DES MOTIFS

Madame LECAUDEY expose au Conseil Communautaire la proposition de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux agents à temps non complet, du service enfance-jeunesse. Monsieur ABADIA précise que cette proposition de modification du temps de travail répond à la demande d'un agent sollicitant une diminution de son temps de travail de 1 heure 31 et que cette demande peut être traitée favorablement car le transfert d'heures entre agent s'avère possible et permet une continuité de service.

La proposition de modification du temps de travail entre deux agents du service Enfance-jeunesse à hauteur de 1h31 est approuvée à l'unanimité par le conseil communautaire.

10. Signature d'une convention de passage avec les communes pour l'entretien du sentier du tour du lac de l'Arrêt Darré

Interruption de séance :

M. SARRAMÉA Jérôme rejoint l'assemblée.

Le Président compte 51 délégués présents et 6 procurations.

Le nombre de votants est de 57.

Objet : Convention d'autorisation de passage avec les communes pour l'entretien du sentier du tour du lac de l'Arrêt-Darré
Vote : Unanimité
Code : 3.5

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur CAPEL présente la proposition de signature d'une convention de passage avec les communes d'Angos, Bordes, Coussan, Gonez, Lansac, Laslades, Lespouey, Lhez et Sinzos, afin de définir les conditions permettant à la communauté de communes de réaliser les opérations d'aménagement, de balisage et d'entretien courant du sentier du tour du lac de l'Arrêt Darré, en complément de la convention de passage signée avec l'Institution Adour propriétaire du réservoir.

Monsieur OSSUN demande pourquoi la convention de passage n'est pas également proposée à la signature avec les propriétaires privés concernés. Monsieur CAPEL répond que le pouvoir de police appartient au Maire et que la 3CVA n'a pas le pouvoir de soumettre les propriétaires privés à ce droit de passage. Il revient donc aux communes concernées de faire le lien avec les propriétaires privés situés sur la commune.

La signature de la convention de passage est approuvée à l'unanimité par le conseil communautaire pour l'entretien du sentier du tour du lac de l'Arrêt Darré, telle qu'annexée, avec les communes d'Angos, Bordes, Coussan, Gonez, Lansac, Laslades, Lespouey, Lhez et Sinzos.

11. Convention de groupement de commande pour l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatiques externes (DAE)

Objet : Convention de groupement de commande pour l'installation et la maintenance de DAE
Vote : Unanimité
Code : 3.5

EXPOSE DES MOTIFS

A la demande de plusieurs communes membres, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de constituer un nouveau groupement de commande pour l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatiques extérieurs (DAE).

Monsieur le Président propose que le groupement soit mis en place sur le même modèle que celui de 2022 :

- La constitution du groupement de commande et son fonctionnement seront formalisés par la signature d'une convention constitutive du groupement dont le projet est annexé au présent rapport.
- La Communauté de Communes assurera la fonction de coordonnateur du groupement : à ce titre elle procèdera à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la passation du marché (consultation, analyse des offres, notification)
- Chaque commune membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution de son marché.

La convention constitutive du groupement de commande devra être approuvée par délibérations concordantes de la Communauté de Communes et des Communes partenaires du groupement, préalablement au lancement de la procédure de marché.

Les communes intéressées pour participer au groupement de commande seront appelées à confirmer leur besoin en nombre de défibrillateurs afin de préparer la procédure de consultation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la signature de la convention de groupement de commande pour l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatisés extérieurs.

12. Vœu du conseil communautaire : hausse de la TGAP

Objet : Vœu contre la hausse injustifiée de la fiscalité sur les déchets

Vote : Unanimité

Code : 9.4

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il a saisi les parlementaires du Département, par courrier en date du 28 janvier 2026 contre la hausse injustifiée de la fiscalité sur les déchets (TGAP) adoptée dans le cadre du Projet de Loi de finances 2026. Après la présentation de Monsieur DATAS-TAPIE des éléments de contexte. Monsieur ABADIA propose au conseil communautaire d'approuver un vœu contre l'augmentation uniforme de la TGAP, considérant que cette hausse uniforme pénalisera financièrement la 3CVA, alors que la mise en place de la REOMI depuis 2023 a permis d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction des déchets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire

- **Exprime son inquiétude** face à la hausse annoncée de la TGAP qui pèsera directement sur les budgets locaux et sur les habitants ;
- **Demande à l'État** de ne pas pénaliser les collectivités ayant mis en place une redevance incitative et démontré une baisse significative des tonnages de déchets ;
- **Sollicite la mise en place d'un mécanisme différencié ou d'exonération partielle** de la TGAP pour les territoires engagés dans des démarches vertueuses et mesurables de réduction des déchets ;
- **Appelle le Gouvernement** à ouvrir une concertation avec les associations d'élus et les collectivités afin d'adapter la fiscalité environnementale aux réalités des territoires ;
- **Décide de transmettre le présent vœu** au Premier ministre, au ministre chargé de la Transition écologique, aux parlementaires du département et aux associations représentatives des collectivités.

13. Motion – Soutien à la commune de Laslades contre l'installation d'une antenne de téléphonie mobile

Objet : Motion de soutien à la commune de Laslades contre l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile
Vote : Unanimité
Code : 9.4

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le projet de motion déposé par le Maire de Laslades, contre l'installation d'une antenne de téléphonie mobile à proximité de l'école.

Monsieur Jacques FOURCADE expose au conseil communautaire que la demande de déclaration préalable pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur une parcelle privée, déposé en Mairie de Laslades le 10 décembre 2025 par la société ATC France, a reçu un avis défavorable de la Mairie de Laslades et que l'Agence Régionale de Santé a également émis un avis défavorable auprès du service instructeur de l'urbanisme de la ville de Lannemezan, au regard de la proximité de l'école de Laslades et du risque potentiel d'exposition aux champs électromagnétiques.

Monsieur FOURCADE précise que l'objet du projet d'implantation est d'assurer la connexion internet pour les voyageurs des trains régionaux, et que le propriétaire de la parcelle concernée par le projet s'est rétracté suite à une réunion publique organisée le 21 février 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire

- Exprime son soutien à la commune de Laslades contre l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile ;
- Demande à la société ACT France de retirer son projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile à proximité de l'école de Laslades.

14. Délibération modificative D051-2025 portant sur la signature de la vente de la parcelle B1089 à Tournay

Objet : Délibération modificative D051-2025 portant sur la signature de la vente de la parcelle B1089 à Tournay
Vote : Unanimité
Code : 3.5

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de modifier la délibération n°051-2025 du 2 octobre 2025, portant sur la vente de la parcelle B1089 à Tournay, pour un prix de 15 000€, avec la Société Alliance Médecine Vétérinaire, les statuts de cette dernière l'acquisition de biens immobiliers.

Monsieur ABADIA rappelle que la communauté de communes a acheté début 2025 sur cette zone 3 parcelles d'une surface d'environ 7000m² pour un prix de 25 000€. La parcelle n°1089, d'une surface de 1785m², est située le long de l'autoroute et de la société vétérinaire. En l'état ce terrain ne présente donc pas d'intérêt pour la commercialisation auprès des entreprises du territoire.

Monsieur ABADIA propose donc d'engager la signature de la vente, en la forme administrative, avec la SCI Alliance, créée par les gérants de l'entreprise vétérinaire et dont l'objet est l'achat et la gestion de biens immobiliers. Le prix de la vente reste inchangé soit 15 000€.

Monsieur ABADIA propose également au conseil de désigner Monsieur Richard CAPEL pour représenter la communauté de communes dans la signature de l'acte, le Président ayant une fonction de notaire pour l'authentification de l'acte en la forme administrative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la signature de la vente de la parcelle n°1089 située à Tournay avec la SCI Alliance, dans le cadre d'un acte en la forme administrative, et désigne Monsieur Richard CAPEL pour représenter la 3CVA.

Information du Président au conseil communautaire : décisions prises par le Bureau communautaire du 10 février 2026

Monsieur ABADIA informe le conseil communautaire des dernières décisions du Bureau communautaire en date du 10 février 2026 :

- Achat d'un tracteur tondeuse pour le service technique, pour un montant de 5 350€ HT ;
- Intégration des flux de la base de données Tourinsoft permettant d'actualiser le site internet de la collectivité, pour un montant de 5 160€ HT, financés par la CAF dans le cadre de la CTG, soit un reste à charge pour la 3CVA de 1392€.

Monsieur CAPEL explique l'intérêt de la plateforme Tourinsoft qui permet, au travers d'une convention signée avec le Département (Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement) de pouvoir gérer gratuitement une base de données des socioprofessionnels du territoire (entreprises, associations, hébergements touristiques). La gestion de la plateforme permet d'ores et déjà de pouvoir disposer d'un outil partagé pour tous les services de la 3CVA et de générer des supports de communication tels que newsletter à destination des professionnels ou livret de présentation. L'intégration des données de la plateforme Tourinsoft au site internet de la 3CVA par des flux informatiques instantanés permettra de disposer de données actualisées et d'améliorer certaines pages du site internet, notamment par la création de cartes interactives et de fiches de présentation des entreprises et/ou associations du territoire.

Questions et informations diverses

Monsieur DATAS-TAPIE présente le rapport intermédiaire de l'étude relative à l'harmonisation et à l'optimisation du service de gestion des déchets, qui a été présenté en commission environnement le 12 février 2026. Ce rapport permet de disposer des données financières d'impact des différents scénarios de collecte possibles : par le SMECTOM, par le SYMAT ou par un rapprochement de la communauté de commune Adour Madiran via la création d'un syndicat mixte.

Monsieur DATAS-TAPIE précise que le rapport de présentation de l'étude sera adressé aux délégués communautaires.

La dernière vidéo des agents de la 3CVA, présentant la régisseuse de la REOMI et les agents de la déchetterie de Pouyastruc, est projetée en séance.

Monsieur ABADIA informe le conseil communautaire de l'état d'avancement du chantier de rénovation du logement de Cabanac : réception le 20 mars 2026, visite de conformité de l'ARS le 24 mars, déménagement de la locataire le 26 mars.

Monsieur ABADIA informe le conseil communautaire de la mise en place d'une nouvelle permanence du conciliateur de justice à l'Espace France Services de Tournay à raison d'une fois par semaine sur RDV.

Il indique également que la 3CVA participera comme l'an dernier à la Semaine nationale de la Petite enfance qui se déroulera du 14 au 21 mars prochain. La 3CVA organisera à cette occasion une soirée conférence à la salle des fêtes de Lansac le 19 mars à l'attention des professionnels de la petite enfance. Le dépliant de présentation du programme de la Semaine de la Petite Enfance est distribué

aux délégués communautaires. Monsieur ABADIA les invite à diffuser l'information dans les communes.

Madame CHA alerte le conseil communautaire sur la publication d'une circulaire du ministère de l'intérieur du 2 février 2026, qui demande aux services des préfecture d'attribuer une « nuance politique » aux listes et aux candidats têtes de liste des villes de plus de 3500 habitants pour les prochaines élections municipales et intercommunales. Ces nuances politiques sont attribuées par le préfet et seront utilisées pour la publication des candidatures puis pour celle des résultats. La circulaire précise que l'attribution de nuances politiques est « un préalable essentiel à l'analyse électorale et à la lisibilité des résultats des élections pour les citoyens ».

Madame CHA s'interroge sur les attributions qui seront faites par le préfet au regard de la grille de 26 nuances correspondant aux principales formations et sensibilités politiques. Pour les candidats « sans étiquette », qui constituent la majorité dans les communes rurales, comment seront déterminés les critères pour choisir la nuance ? La circulaire précise ainsi que les services s'appuieront sur « un faisceau d'indices concordants », ce qui inquiète les candidats qui se présentent sans étiquette politique affichée, apolitique ou encore citoyenne.

Madame CHA informe le conseil que l'AMF a été saisie ainsi que les parlementaires du département, afin que les candidats puissent contester l'attribution d'une nuance politique par les services de l'Etat.

Monsieur ABADIA présente l'agenda des prochaines réunions du conseil communautaire en cette période de renouvellement des conseils municipaux. Une réunion de présentation du fonctionnement de la 3CVA sera ainsi proposée le 7 avril 2026 aux nouveaux délégués communautaires et présentée par les agents des différents services intercommunaux. Un livret détaillé sera également diffusé aux nouveaux délégués communautaires à cette occasion.

Le nouveau conseil communautaire sera installé au plus tard le 17 avril en cas de scrutin municipal le 15 mars, ou le 24 avril en cas de scrutin municipal le 22 mars.

Monsieur ABADIA profite de cette dernière séance du conseil communautaire du mandat pour remercier l'engagement des délégués communautaires, des vice-présidents et des services de la 3CVA. Il exprime sa satisfaction d'avoir mené à terme les projets de la mandature : Espace France Service, siège de la 3CVA, mise en place de la REOMI, signature de la convention territoriale globale, structuration des services... tout en stabilisant les finances de la collectivité sans souscription de nouvel emprunt.

Il indique que ces 6 ans sont passés très vite et remercie chaleureusement le conseil communautaire de sa confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h.

Le Président,
Communauté de Communes
des Coteaux du Val d'Arros


Cédric ABADIA



Le secrétaire de séance

Pierre LACOSTE

